

# Principe du dispositif ULIS

## 1. Qu'est-ce qu'une classe ULIS ?

L'ULIS (Unité Localisée pour l'Intégration Scolaire) est un dispositif qui a pour mission d'accueillir, dans le collège, des élèves en situation de handicap qui « ne peuvent être scolarisés totalement en classe ordinaire ».

L'ULIS fait partie intégrante de l'établissement scolaire. Le projet de l'ULIS est intégré au projet d'établissement.

## 2. Qui décide de l'orientation en ULIS ?

À la demande de la famille, l'orientation de l'élève en ULIS est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Son affectation est prononcée par l'inspecteur d'académie, en lien étroit avec la CDAPH et enfin son inscription est effectuée par le chef d'établissement.

La CDAPH dépend de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La situation de l'élève est réexaminée chaque année par cette même commission.

## 3. Qui sont les élèves en ULIS ?

Les élèves scolarisés en ULIS sont des élèves à part entière de l'établissement.

Ce sont des élèves dont l'état de santé ou la situation de handicap peut entraîner « fatigabilité, lenteur, difficultés d'apprentissage, besoins pédagogiques spécifiques ».

Les élèves d'ULIS ont entre 11 et 16 ans, regroupés dans une classe d'une dizaine d'élèves en moyenne.

Ils peuvent rester 4 ans (au maximum) dans l'ULIS au collège.

Ils peuvent provenir de classes ordinaires (école élémentaire ou collège), d'une classe de SEGPA, d'une CLIS, d'un IME ou d'une autre ULIS.

#### 4. Quel est le projet d'orientation des élèves d'ULIS après le collège ?

Ce projet mobilise élève, parents, établissement d'origine et d'accueil et autorités académiques.

Les élèves d'ULIS bénéficient des dispositifs commun visant la préparation à l'orientation :

- parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF)
- accompagnement personnalisé
- stages de remise à niveau ou passerelles
- entretiens personnalisés d'orientation
- accompagnement personnalisé mis en place dans les lycées (généraux et technologiques, professionnels).
- aménagements adaptés pour les contrôles, les évaluations, les examens (en conformité avec la réglementation)

Ils pourront approfondir et réaliser leur projet d'orientation professionnelle :

- en ULIS Pro (ULIS au lycée)
- en Institut Médico-Educatif avec section professionnelle (IM-Pro)
- en apprentissage.
- en lycée professionnel.

#### 5. Quels sont les objectifs de l'ULIS ?

- Restaurer ou construire une image de soi positive.
- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune.
- Concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie de la communication scolaire et l'amélioration des capacités de communication.

- Participer à certains projets d'autres classes du collège.
- Préparer les élèves aux examens : Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 1 (ASSR 1) ou niveau 2 (ASSR 2), Certificat de Formation Générale (CFG).

## 6. Quel est le programme en ULIS ?

Il est en fonction du projet du jeune et il s'articule autour du Socle Commun de Connaissances et de Compétences (SCCC) et du Livret Personnel de Compétences (LPC) selon 4 principes :

- Développer les capacités en maîtrise du langage et de la langue française (oral et écrit),
- Consolider les notions de base en calcul, en géométrie, en mesure et en raisonnement logique,
- Faciliter l'accès à la connaissance (SVT, histoire, géographie, physique, anglais...),
- Donner du sens aux apprentissages et créer une cohésion de groupe à travers des projets communs à tout le groupe ULIS.

## 7. Pourquoi les élèves de l'ULIS sont-ils aussi en classe ordinaire ?

Ils sont regroupés au sein de l'ULIS quand les objectifs d'apprentissage requièrent des modalités adaptées (sous la responsabilité du coordonnateur de l'ULIS).

Les élèves suivent également des enseignements en classe ordinaire. La discipline et le niveau d'enseignement sont définis en fonction de leur PPS afin de répondre à certains besoins :

- Développer des apprentissages disciplinaires,
- Faire l'expérience du grand groupe,
- Améliorer leurs capacités de communication,
- Consolider leur autonomie personnelle et sociale.

## 8. Qui sont les personnels de l'ULIS ?

Une professeure des écoles spécialisée, formée à la scolarisation des élèves en situation de handicap, est garante des enseignements et du projet de chaque élève et coordonne les emplois du temps et les interventions des différents partenaires.

Une AVS collective accompagne les élèves dans les inclusions scolaires, les relations sociales et encadre les élèves lors des temps hors classe.

Tous les adultes du collège sont appelés à travailler avec les élèves de l'ULIS (enseignants, infirmière, CPE, surveillants, COP, personnel de restauration, documentaliste...).

Des services d'aide et de soins (SESSAD, CMPP...) peuvent également intervenir sur le temps scolaire.

### 9. Qu'est-ce que ça apporte au collège ?

C'est un dispositif enrichissant pour tous.

Pour les jeunes en ULIS, cela favorise leur épanouissement psychique, intellectuel et social.

Pour les autres élèves et les personnels du collège, cela favorise l'ouverture à l'autre, le respect des différences, la coopération et la solidarité.

---

## Réunion avec les parents d'élèves de CM2

Mme WITKOWSKI, Principale du collège POINCARE, a reçu, le 28 janvier dernier, les parents d'élèves de CM2 afin de leur faire une présentation générale du futur collège de leurs enfants.

[attachments include= »1369"]